

## **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) AVEC PLAN MERCREDI**



**Commune de CIVRIEUX**



**Septembre 2021 – Août 2024**

Le projet éducatif territorial vise à mobiliser toutes les ressources de la commune pour garantir une continuité éducative entre les projets de l'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il permet de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif, cohérent, accessible à tous et de qualité, pendant et après l'école, ceci dans le respect de la sphère de compétence de chacun, professeurs et encadrants périscolaires, tout en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs.

Conçues en appui de l'expérience acquise, les activités du Plan mercredi permettent d'adapter le PEDT 2021-2024 à une organisation scolaire sur 4 jours. Elles s'associent aux activités des lundis, mardis, jeudis et vendredis afin d'enrichir l'offre dans le cadre du périscolaire et en adéquation le bien-être des enfants et les contraintes des familles.

De surcroît, elles respectent la charte qualité du Plan mercredi.

**CONVENTION PARTENARIALE**  
**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) - Septembre 2021 – Août 2024**

**PEDT avec « Plan mercredi »**       **PEDT sans « Plan mercredi »**

**Collectivité porteuse du projet** : ..... Municipalité de Civrieux ;  
Adresse électronique de la mairie : ..... mairie.civrieux01@wanadoo.fr  
Téléphone mairie : ..... 04 78 98 01 61 ;

**Mise en œuvre du PEDT déléguée à une association** : ... Non

**Directeur de l'ALSH** : ..... FREMAUX Loïc ;  
Qualification : ..... Animateur Territorial ;  
Adresse : ..... Mairie - 7 rue du Château - 01390 Civrieux ;  
Téléphone : ..... 06 37 25 16 17 ;  
Adresse électronique : ..... animation.civrieux01@orange.fr

**CONTEXTE**

**Historique de l'organisation du temps de l'enfant à l'école**

L'organisation de la semaine scolaire à CIVRIEUX est de 4 jours et demi depuis la réforme de l'éducation nationale de 2013. Des demandes de changement de ce rythme, notamment par les parents et les enseignants, ont été faites sur la période 2017-2020, mais la semaine de 4 jours et demi a été maintenue.

En septembre 2020, la nouvelle municipalité crée un groupe de travail, constitué de parents d'élèves, d'enseignants, d'élus et de l'animateur territorial. En janvier 2021, ce groupe propose deux organisations, l'une sur 4 jours et l'autre sur 4,5 jours, en s'appuyant sur des recommandations d'une professeure émérite en chronobiologie et en psychologie de l'enfant, soit : une matinée allongée, des NAP regroupés, un « plan mercredi » et un « Accueil de Loisirs Sans Hébergement ».

Ces organisations ont été présentées à l'ensemble des parents, aux ATSEM, aux assistantes maternelles... Le Conseil d'école du 1<sup>er</sup> février 2021 et le Conseil municipal du 24 février 2021 se sont prononcés pour l'organisation dérogatoire dite « de 4 jours » à la rentrée scolaire de septembre 2021.

**Approches démographiques et sociologiques de la commune**

De 2015 à 2021, la population de CIVRIEUX est passée de 1546 à 1809 habitants, dont une augmentation sur les 3 dernières années de l'ordre de 7,4 %. Les projets immobiliers présagent une poursuite de cette dynamique. Le pourcentage des « 0-17 ans » augmente proportionnellement avec le nombre d'habitants, d'où un nombre toujours croissant de jeunes et la nécessité de l'ouverture d'une neuvième classe à l'école primaire pour la rentrée 2021.

Les jeunes représentent  $\approx 25\%$  de la population, soit  $\approx 10\%$  pour les « 0-5 ans » et  $\approx 15\%$  pour les « 6-17 ans ».

La population active en 2017 est de 83 % avec un taux d'emploi de 78,4 %.

Cependant, ce sont 86,5 % des habitants, soit 752 personnes, qui travaillent dans une autre commune. À 88,1 %, ils se déplacent en automobile et nombreux sont ceux qui se rendent sur l'agglomération lyonnaise, d'où la nécessité d'une amplitude d'accueil des enfants de 7 h 30 à 18 h 30, bien que peu d'enfants soient présents sur l'entièreté de cette plage.

Par ailleurs, les structures familiales évoluent (familles recomposées, familles monoparentales...) avec un nombre croissant de celles-ci sans une parentèle sévérienne d'origine.

**DIAGNOSTIC DES BESOINS ET RESSOURCES**

**Besoins répertoriés :**

- La nécessité d'un accueil tous les jours « ouverts » de la période scolaire, sur une large amplitude, mais avec une possibilité pour les familles de déposer et reprendre leur enfant compte tenu de leurs contraintes horaires, cela en privilégiant le bien-être de l'enfant ;

- L'accès à des activités de qualité, à des tarifs en adéquation avec les moyens des familles, pour tous les enfants, cela en limitant l'utilisation d'un véhicule pour s'y rendre ;
- Une organisation intégrant des activités adaptées aux élèves tant des classes élémentaires que de maternelles, dont ceux à besoins éducatifs spécifiques ;
- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant (développement, renforcement et mise en œuvre de compétences travaillées pendant le temps scolaire, mise en corrélation de projets...) ;
- Une volonté de faire découvrir aux nouvelles générations les spécificités du territoire.

#### Ressources et atouts du territoire :

- Richesse culturelle et environnementale ;
- Proximité de l'agglomération Lyonnaise ;
- Infrastructures permettant l'accueil de groupes d'enfants accessibles à pied en moins de 5 minutes depuis l'école ;

#### Contraintes liées au territoire :

- Faible offre locale de loisirs pour les enfants et les adolescents ;
- Déficit de transports en commun ;
- Difficulté de trouver des intervenants locaux.

### PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT

#### Territoire concerné

⇒ Commune de CIVRIEUX ;

#### L'établissement

Une seule école primaire qui accueille les élèves des classes maternelles et ceux des classes élémentaires :

⇒ L'École Victor Hugo - 91 rue Victor Hugo - 01390 CIVRIEUX

Téléphone : 04 72 08 68 40 - Adresse électronique : ce.0010244k@ac-lyon.fr

#### La structure pédagogique

Nombre d'enfants	Année 2020 - 2021	Prévision rentrée 2021
En classe maternelle (< 3 ans)	29	11 (tous 3 ans au 31/12/2021)
En classes maternelles (de 3 à 6 ans)	57	79 (90 au 31/12/2021)
En classes élémentaires	136	148

Estimation des jeunes scolarisés en secondaire : Le plus grand contingent des élèves de collège est scolarisé sur SAINT-ANDRÉ DE CORCY (28 passages en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2021) et sur celui de lycée sur TRÉVOUX.

### MODE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

#### Modalités d'information des familles :

- Des courriels adressés depuis les sites de la mairie et de l'école ;
- Des messages sur le logiciel utilisé par la Commune (Berger-Levrault) via le portail « famille » du site ;
- Des messages passés dans les cahiers des élèves (aînés, si fratrie) ;
- Des fiches explicatives dédiées à chaque activité.

#### Modalités d'inscription

L'animateur territorial reste à disposition des familles pour tout renseignement complémentaire à propos du contenu et de l'organisation des activités périscolaires, ainsi que des procédures d'inscription.

Nota : les familles ont déjà l'habitude d'utiliser le portail « BL Enfance » pour l'inscription à la cantine et aux activités périscolaires dans le cadre de la semaine sur « 5 jours ».

Il est précisé le délai d'anticipation pour les inscriptions pour permettre une organisation des activités, notamment pour le nombre des encadrants à prévoir.

## Grille tarifaire

Quotient familial →	Enfant habitant CIVRIEUX ou scolarisé à l'école Victor HUGO			Enfant entrant dans les autres cas (dans la limite des places disponibles)		
	QF1 < 385	QF2 de 386 à 734	QF3 > 735	QF1 < 385 (Environ 10%)	QF2 de 386 à 734 (Environ 10%)	QF3 > 735
<b>PERISCOLAIRE (lundi, mardi, jeudi, vendredi)</b>						
Accueil du matin - Garderie (pour 1 h)	1,40 €	1,80 €	2,00 €	Autres cas : Enfant d'une autre commune ; Enfant scolarisé à l'ITEP les Moineaux ;		
TAP optionnel du lundi (pour 1 heure et pour un trimestre)	17,50 €	22,50 €	25,00 €			
TAP optionnel du mardi (pour 1 heure et pour un trimestre)	17,50 €	22,50 €	25,00 €			
Accueil du soir - Garderie (pour une 1/2 h)	0,95 €	1,22 €	1,35 €			
Forfait annuel d'accès au périscolaire ( dont goûter, accueil des petits dès 13 h 30, dernier 1/4 heure de l'accueil du soir...)	27,00 €	27,00 €	27,00 €			
Pause méridienne dont repas (hors périscolaire)	4,00 €	4,00 €	4,00 €			
<b>MERCREDI PERISCOLAIRE / PLAN MERCREDI</b>						
Accueil du matin - Garderie (pour 1 h)	1,40 €	1,80 €	2,00 €	1,40 €	1,80 €	2,00 €
Matin forfait annuel (sans repas)	52,50 €	67,50 €	75,00 €	58,10 €	74,70 €	83,00 €
Matin à l'unité (sans repas)	4,90 €	6,30 €	7,00 €			
Pause méridienne dont repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	5,60 €	5,60 €	5,60 €
Après-midi forfait annuel (sans repas)	126,00 €	162,00 €	180,00 €	138,60 €	178,20 €	198,00 €
Après-midi à l'unité (sans repas)	10,50 €	13,50 €	15,00 €			
Accueil du soir - Garderie (pour une 1/2 heure) - La plage de 18 h 15 à 18 h 30 n'est pas facturée)	0,95 €	1,22 €	1,35 €	0,95 €	1,22 €	1,35 €

**NB : après étude des cas soumis au CCAS, ce dernier peut aider ponctuellement des familles de la commune.**

## ORGANISATION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021

**Organisation du temps scolaire :** 4 jours  4,5 jours

### Organisation du temps de l'enfant à l'école

La semaine scolaire, d'une durée de 24 h 00, sera organisée les lundi, mardi, jeudi et vendredi autour des horaires suivants : 8 h 30 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16 h 30.

Une heure d'aide aux devoirs s'ajoute les mardi, jeudi et vendredi après la classe.

L'accueil loisirs périscolaire offre une amplitude d'accueil de 7 h 30 à 18 h 30.

1. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Un temps d'accueil (garderie matin) ;
- Une pause méridienne dont repas (hors périscolaire), avec un intérêt particulier porté à la sieste des plus petits, notamment pour ceux mangeant « à la maison ».
- Des activités encadrées après le goûter : activités à thème les lundis et mardis (identiques à l'esprit des « ex-TAP » plébiscités par les familles), d'autres activités encadrées, une étude surveillée ;

2. Un « Plan du mercredi » :

- Un temps d'accueil (garderie matin) ;
- Des activités à thèmes le matin (identiques à l'esprit des « ex-TAP » plébiscités par les familles) ;
- Une pause méridienne avec repas ;
- Des activités en après-midi portées sur la découverte du territoire, dont goûter ;
- Des activités encadrées (garderie du soir) ;

Des mêmes plages sont proposées à tous les enfants de primaire, mais les activités sont différentes selon qu'ils sont à l'école maternelle ou à l'école élémentaire.

Les activités conduites, complémentaires et en continuité des apprentissages scolaires, sont conçues pour faciliter l'organisation des familles et répondre au bien-être des enfants.

### **Organisation du secteur périscolaire** (Voir synoptique des activités périscolaires en annexe A)

- Nombre de garderies périscolaires non déclarées à la DDCS 01 : lors des pauses méridiennes, de 12 à 14 h, les lundis, mardis, jeudis et vendredis (annexe 1) ;
- Nombre d'accueils de loisirs périscolaires déclarés à la DDCS 01 : ⇒ 1 ;
- Nombre d'enfants de la commune concerné par l'accueil périscolaire :
  - ⇒ Tous les enfants de l'école Victor Hugo, soit 240 enfants inscrits pour la rentrée 2021 (+ 2 scolarisés à la maison). Un pré-positionnement des familles (taux de participation > 77 % pour les classes maternelles et > 85 % pour les classes élémentaires) permet d'établir que 150 enfants participeraient aux actions périscolaires (soit hors cantine et aide aux devoirs).
- Nombre d'encadrants intervenants sur ces accueils périscolaires :
  - ⇒ ≈ 15 personnes (encadrants extérieurs selon les thèmes + agents communaux, dont des ATSEM) ;
- Liste des activités périscolaires (hors « Plan du mercredi ») :
  - ⇒ Annexe B ;
- Modalités d'accueil dans le cadre du « Plan du mercredi » :
  - Activités en matinée ;
  - Activités en après-midi ;
  - Temps d'accueil et de désaccueil (garderie matin et soir) ;
  - Pause méridienne ;
  - ⇒ Annexes 3

### **Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités périscolaires :**

- Salle motricité école primaire ;
- Salles de classe ;
- Salles des associations Mairie ;
- Salle des familles ;
- Salle des fêtes ;
- Gymnase Communal ;
- Salle des jeunes ;
- Plateau sportif ;
- Cours de l'école ;
- City stade ;
- Restaurant scolaire ;
- Bibliothèque/Ludothèque.

Les plus éloignés de ces locaux et de ces équipements sont à quelques minutes à pied de l'école.

### **Organisation du secteur extra-scolaire**

- Nombre d'accueils extra-scolaires déclarés à la DDCS 01 : 0

### **Articulation périscolaire/scolaire :**

- Liste des activités périscolaires en lien avec les projets d'école :
  - ⇒ Sports collectifs ;
  - ⇒ Semaine des sports Olympiques et Paralympiques ;
  - ⇒ Athlétisme ;
  - ⇒ Activités artistiques :
    - Fresques...

### **Prise en compte des enfants en situation de handicap à la rentrée 2021 :**

Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnu par la MDPH) scolarisés : 2 reconduits (1 en maternelle + 1 en élémentaire) et 6 en attente de reconnaissance (2 M + 4 E).

Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnu par la MDPH) accueillis sur les temps périscolaires pour 2020-2021 : 2 enfants sur 3 ont participé aux temps périscolaires.

Besoin de soutien pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le temps périscolaire et extra-scolaire : oui  non

## PÉRIMÈTRE DE PARTENARIAT

### Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

- Sans objet ;

### Partenaires du PEDT

- Institutionnels :
  - ⇒ École primaire Victor Hugo ;
  - ⇒ CAF de l'Ain ;
  - ⇒ Conseil départemental ;
  - ⇒ Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) ;
  - ⇒ Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ;
- Instances ou organisations communales :
  - ⇒ CCAS ;
  - ⇒ Comité de jumelage ;
  - ⇒ Conseil Municipal de Jeunes ;
  - ⇒ Bibliothèque et ludothèque ;
- Associatifs :
  - ⇒ Associations Culturelles et Loisirs de Civrieux ;
  - ⇒ Diverses associations mettant des animateurs à disposition (sévériennes ou d'autres communes) ;
  - ⇒ USEP ;
  - ⇒ Sou des écoles ;
- Autres
  - ⇒ Agriculteurs et fermiers ;
  - ⇒ Propriétaires d'étangs ;
  - ⇒ Artisans locaux (boulangers...) ;

### Objectifs éducatifs du PEDT (en lien avec les besoins répertoriés) :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune :
  - Favoriser la réussite scolaire ;
  - Articuler de manière cohérente les temps scolaires et les autres temps de la vie de l'enfant ;
  - Permettre la pratique d'activités diversifiées, de qualité et accessibles à tous les enfants quels que soient les revenus de la famille ;
  - Faire découvrir aux enfants et aux jeunes la richesse de leur territoire afin qu'ils se l'approprient ;
  - Amener les enfants et les jeunes vers l'autonomie en les accompagnant dans la réalisation de projets qui leur tiennent à cœur ;
- Éduquer à la citoyenneté et à l'ouverture sur l'autre :
  - Apprendre le « vivre-ensemble » dès le plus jeune âge ;
  - Donner aux jeunes la possibilité de s'impliquer dans la vie de la commune grâce au Conseil Municipal des Jeunes ;
  - S'ouvrir à la culture européenne par le truchement du comité de jumelage (Italie, Slovaquie, Roumanie) ;
- Développement durable et environnement :
  - Sensibiliser aux notions de développement durable ;
  - Préserver notre environnement (exemple : tri et collecte de déchets dans la commune) ;
  - Réflexion de notre impact sur l'environnement ;

## Acteurs éducatifs responsables de la mise en œuvre des activités périscolaires

- Voir annexe B et annexe 3 – Animateur territorial – Adjoint en charge des affaires scolaires.

### COMITÉ DE PILOTAGE DU PEDT

#### Composition

- Modalité de pilotage :
  - ⇒ Les membres du Comité de pilotage du PEDT sont principalement issus de la Commission « Vie scolaire » et du groupe de travail « Rythmes scolaires ».

Nom et prénom	Qualité
PORRETTI Gérard	Maire de la commune - Président du COPIL
FREMAUX Loïc	Animateur territorial - Coordonnateur du PEDT
GRIMAUULT Bernard	Adjoint délégué à la vie scolaire - Secrétaire
BOSC Françoise	Directrice de l'école
SAHUT Elodie	Professeur des écoles
BERNARD Sandie	Déléguée de parents
PETIT Olivier	Conseiller municipal
MULLER Michel	Conseiller municipal
PEYRON Sandrine	CAF - Conseillère de Territoire Dombes
(À définir)	Membre du CMJ (en attente de renouvellement d'élection)
(À définir)	Représentant des associations

En tant qu'instance de pilotage, le comité se réunira chaque fin d'année scolaire, mais il peut le faire plus fréquemment si besoin. Il se déclinera en groupes de travail autant que la mise en place et l'organisation des activités l'exigeront.

#### Fréquences d'évaluation

Une évaluation annuelle du PEDT sera présentée au comité de pilotage qui la complétera de ses avis après expertise. Cette évaluation s'appuie sur le bilan fait au terme de chaque activité (trimestriel ou annuel).

⇒ Voir annexe C.

#### Ressources

Les travaux de l'observatoire des Politiques locales d'éducation et de réussite éducative (PoLoc) de l'Institut Français de l'éducation (IFÉ-ENS de LYON), les indicateurs de référence permettront une évaluation quantitative et qualitative.

#### Durée du PEDT

- 3 ans, soit sur les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

### MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET DE MODIFICATION

Le renouvellement de la convention s'effectue par voie d'avenant.

Des modifications peuvent être apportées par avenant, sous réserve d'acceptation de l'ensemble des signataires. Il peut être mis fin à ce PEDT sur demande des collectivités ou en cas de manquements repérés dans sa mise en œuvre par l'un des signataires de la convention.

**Pour la municipalité de CIVRIEUX**

Gérard PORRETTI



Maire de la commune de CIVRIEUX



LOÏC FREMAUX



Directeur de l'Accueil loisirs périscolaire de la commune de CIVRIEUX

**Partenaires institutionnels signataires de la convention**

Pour la CAF de l'Ain :

Pour la DSDEN de l'Ain :

□.....

□.....

**Liste des annexes jointes par la collectivité locale (à signer) :**

- Annexe 1 : Engagement de l'organisateur à assurer la sécurité des mineurs ;
- Annexe 2 : Convention charte de qualité « Plan mercredi » ;
- Annexe 3 : Liste des activités proposées dans le cadre du « Plan mercredi ».

**Autres annexes :**

- Annexe A : Synoptique des activités périscolaires ;
- Annexe B : Liste des activités périscolaires (hors mercredi) ;
- Annexe C : Grilles permettant l'évaluation du PEDT.



## ANNEXE 1 - Engagement de l'organisateur d'accueil périscolaire non déclaré à la DDCS 01 - Sécurité des mineurs

### Décret du 2 août 2013

« Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'État s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées. »

Afin d'assurer la sécurité des mineurs qu'il accueille, l'organisateur s'engage à :

- Faire respecter les normes d'encadrement suivantes : un rapprochement des taux d'encadrement réglementaires ; la demande d'extrait de casier judiciaire n°3 de tous les encadrants ; la mise en place d'un plan de formation permettant à terme d'avoir 50% d'une équipe qualifiée et un directeur qualifié ;
- Mettre en place les activités sportives dans le respect du code du sport ;
- Assurer la coordination des activités scolaires /périscolaires/extra-scolaires/familiales par :
  - La désignation d'un référent coordinateur ;
  - L'organisation des temps de transition entre ces différents temps ;
- Mettre en place des activités périscolaires ayant une vocation éducative, en lien avec le projet de l'école ;
- Informer les familles des conditions de mise en œuvre et des intentions éducatives des temps d'activités périscolaires ;
- Accueillir les enfants dans des locaux respectant les normes de sécurité incendie et effectuer un exercice d'évacuation des locaux une fois par an ;
- Mettre en place un suivi sanitaire sur l'accueil par :
  - La mise en place d'une fiche de renseignements médicaux pour chaque enfant ;
  - La définition des modalités d'administration des médicaments ;
  - La tenue d'un cahier d'infirmerie ; la mise en place d'une procédure en cas d'accident ;
  - La mise à disposition d'une trousse à pharmacie ;
- Mettre en place des mesures facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap, en lien avec le projet personnalité de scolarisation (PPS) des enfants ;
- Souscrire un contrat d'assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire.

Je soussigné, Monsieur Loïc FRÉMAUX, représentant légal de la commune de CIVRIEUX et organisateur de l'accueil périscolaire certifie ces informations exactes.

Fait à CIVRIEUX, le 10 juin 2021

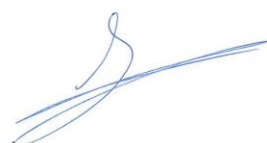
Gérard PORRETTI



Maire de la commune de CIVRIEUX



LOÏC FRÉMAUX



Directeur de l'Accueil loisirs périscolaire de la commune de CIVRIEUX

Le Plan mercredi est intégré dans la démarche globale du Projet Éducatif Territorial.

Un sondage auprès des parents montre la volonté d'une majorité de ceux-ci pour un retour à une semaine scolaire sur 4 jours pour permettre aux enfants de « souffler » en milieu de semaine, notamment ceux des classes de maternelle pour lesquelles le rythme doit être adapté.

Quelle que soit leur préférence, tous les parents désirent conserver les activités périscolaires dans l'esprit de ceux existants, voire de les enrichir et d'en étendre l'accès.

Un groupe de travail, composé à parts égales de parents d'élèves, d'élus, de professeurs des écoles, mais également de l'animateur territorial, a élaboré les différentes composantes du parcours périscolaire selon quatre axes :

- Le bien-être de l'enfant ;
- Les besoins des parents au regard de l'organisation familiale ;
- Les possibilités de la municipalité ;
- Les projets pédagogiques des enseignants.


	7 h 30 8 h 30	8 h 30 - 12 h 00	12 h 00 - 14 h 00	14 h 00 - 16 h 30	16 h 30 16 h 45	16 h 45 17 h 15	17 h 15 17 h 45	17 h 45 18 h 15	18 h 15 18 h 30
Lundi	Garderie	Ecole	Cantine APC	Ecole	Goûter	TAP Optionnels Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
Mardi	Garderie	Ecole	Cantine APC	Ecole	Goûter	TAP Optionnels Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
Mercredi	MERCREDI PERISCOLAIRE / PLAN MERCREDI								Garderie non facturée
	Garderie	1 h 30	Pause 1/2 h	1 h 30	Cantine	3 h 15 (compris goûter)		Garderie	Garderie
Jeudi	Garderie	Ecole	Cantine APC	Ecole	Goûter	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
Vendredi	Garderie	Ecole	Cantine APC	Ecole	Goûter	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie



Compris dans le forfait périscolaire

Plage facturée comme une heure de garderie (les enfants peuvent être repris dès 17 h 30)

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires    AD : Aides aux Devoirs

 Plage réservée aux enfants mangeant à la maison et faisant la sieste (retour à 13 h 30)

Le groupe de travail se sera réuni dix fois de juillet 2020 à juillet 2021.

### LES OBJECTIFS

#### Axe 1 – La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Le groupe de travail, piloté par la commune de CIVRIEUX, a voulu assurer une cohérence entre le projet pédagogique de l'école et les activités proposées lors des temps périscolaires. Il s'instaure alors entre les professeurs des écoles, les encadrants de l'accueil de loisirs, des élus de la municipalité, et les familles une collaboration étroite propice à une prise en compte des spécificités de chaque enfant permettant ainsi son épanouissement durant tous ses temps de vie scolaires et périscolaires.

Notamment :

- Participation systématique de la direction de l'accueil de loisirs au conseil d'école ;
- Échanges quotidiens entre l'équipe enseignante, les encadrants et l'élus en charge des affaires scolaires ;
- Rencontres avec les familles de manière collégiale lorsque cela est nécessaire (professeurs des écoles, directrice, direction périscolaire)
- Mutualisation du matériel, notamment sportif (une charte d'utilisation est en projet) ;
- Règles communes d'utilisation des locaux ;
- Présence systématique de tous les acteurs de la vie de l'enfant dans toutes les commissions, groupe de travail ou groupe de réflexions concernant la vie de l'enfant ;

## **Axe 2 – L'accueil de tous les publics**

### L'accueil des enfants scolarisés à l'école Victor HUGO

La Municipalité souhaite permettre à chaque famille de bénéficier de l'accueil périscolaire et à chaque enfant de participer à des activités propices à son épanouissement.

- Une grille tarifaire prenant en compte le quotient familial a été mise en place. Si cette modalité s'avérait insuffisante, le Centre Communal d'Action Social (CCAS) pourrait proposer un accompagnement supplémentaire, tel qu'une prise en charge financière d'une hauteur adaptée au besoin. Il y a là également la volonté de maintenir une mixité sociale.
- Dans le cas des enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), une attention particulière et des adaptations idoines sont attendues de la part des intervenants, notamment lors des repas ou lors des activités décentralisées.
- Pour les enfants ayant un handicap reconnu par la Maison Départementale Des Personnes Handicapées (MDPH), en concertation avec la famille, les moyens sont recherchés pour leur permettre d'avoir accès à l'ensemble des activités choisies.
- Les enfants dit « difficiles » sont pris en charge dans les mêmes conditions que tous les autres. Des échanges réguliers entre les différents acteurs éducatifs permettent d'adapter l'encadrement de ces enfants sans perturber la dynamique de groupe.
- La possibilité d'un accueil occasionnel au Plan mercredi.
- Une répartition des activités particulières (théâtre, escrime, dessin, échec...) sur les lundis, mardis et mercredis pour qu'elles puissent bénéficier à un maximum d'enfants.

L'accueil d'autres enfants âgés de moins de 11 ans est possible, mais dans la limite des places disponibles :

- De l'ITEP « Les Moineaux » ;
- Des familles dispensant l'instruction à la maison ;
- De communes circonvoisines.

### Informations aux familles

Les familles, sans lesquelles rien n'est possible, sont destinataires d'un descriptif précis de chaque temps périscolaire accompagné des fiches d'inscriptions, des grilles tarifaires et du règlement du centre d'accueil. Tous ces documents sont également en libre accès sur le site internet de la Mairie. De plus, les activités attribuées aux enfants sont consultables à tout moment par chaque parent dans l'espace « famille » géré par le logiciel. BERGER LEVRAUT.

## **Axe 3 – La mise en valeur du territoire**

La valorisation du territoire est l'un des objectifs principaux du Projet Éducatif Territorial. En effet, il nous semble important que les enfants connaissent leur territoire, se l'approprient et en soient fiers. C'est un des thèmes plus particulièrement développé les après-midis du Plan mercredi.

Que ce soit lors du recrutement de personnels, dans nos recherches d'intervenants extérieurs ou dans nos achats, la commune est toujours privilégiée et, à une échelle plus grande, la Dombes qui est riche tant par la dimension géographique qu'historique.

La participation des agriculteurs et des artisans locaux sera reconduite et approfondie afin qu'ils présentent aux enfants leurs activités et le cadre dans lequel ils les réalisent (visites in situ, interventions dans les locaux du centre de loisirs...)

À chaque fois que cela est possible, les déplacements se font via des modes doux (à pied, à vélo...) ce qui permet aux enfants de découvrir les espaces naturels qui se trouvent directement à leur contact.

Les habitants, notamment les aînés, sont et font la richesse et l'histoire du territoire. C'est pourquoi il est envisagé de créer des actions intergénérationnelles : temps d'échanges, de jeux, de lecture au cours desquels jeunes, moins jeunes et anciens pourront se retrouver et partager du temps.

## **Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité**

Depuis de nombreuses années, la commune de CIVRIEUX a toujours créé des conditions permettant à chaque enfant d'accéder à des activités culturelles, sportives, scientifiques, artistiques de qualité.

Chaque activité est préparée et encadrée par du personnel qualifié. Les plannings d'activités sont élaborés et communiqués au minimum deux semaines à l'avance, ce qui permet aux familles de savoir ce qui va être proposé aux enfants, mais également aux intervenants d'avoir le temps de préparer leurs interventions de manière professionnelle.

L'animateur territorial exige des encadrants une construction formalisée des séances. Le cas échéant, il accompagnera cette production. L'évaluation des activités (parents, encadrants, animateur) sera présentée au groupe de pilotage du PEDT avec pour objectif d'en améliorer leur qualité.

Les activités pratiquées doivent être choisies par l'enfant et n'engendrer ni lassitude, ni contrainte, car elles sont proposées dans un but de loisirs et de découverte :

- Soit pour un trimestre complet (principalement les activités artistiques) ;
- Soit de manière ponctuelle lorsque l'activité le permet (ex : création d'art plastique spécifique, jeu d'animation de groupe, jeux de sociétés, bibliothèque)

Chaque activité doit permettre à l'enfant de progresser :

- Dans le cas des activités choisies pour un trimestre, c'est généralement en vue d'une ou de plusieurs productions finales telles qu'un spectacle ou une exposition.
- Pour les activités choisies de manière ponctuelle, c'est l'organisation de l'activité qui va induire la progression. Par exemple, sur un nombre donné de mercredis, des jeux de lancers sont proposés. Afin d'induire une progression, les règles peuvent être légèrement modifiées d'un mercredi à l'autre : cibles plus petites, distance plus grande, intégration d'un obstacle. Pour les jeux de groupes, des règles peuvent être ajoutées, nécessitant des stratégies différentes et/ou évolutives. Pour les plus grands, lorsqu'un jeu est maîtrisé, il peut même être envisagé de laisser les enfants mettre en place leurs propres règles...).

Le principe de libre choix implique aussi la possibilité de ne pratiquer aucune des activités proposées, soit parce que rien de ce qui est proposé ne plait à l'enfant, soit parce qu'il ressent le besoin de se reposer. Cependant, il reste accompagné par un encadrant et peut à tout moment intégrer un groupe lorsque l'activité le permet.

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et R.227-1 ;

Considérant la convention du 11 juin 2021 relative au projet éducatif territorial (PEDT) conclue en application des articles L.551-1 et R.551-13 du code de l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

**Considérant** le ou les projets éducatifs et pédagogiques mentionnés aux articles R.227-23 à 25 de l'accueils de loisirs périscolaires de la commune de CIVRIEUX ;

- ✓ Le maire de la commune de CIVRIEUX dont le siège se situe 7 rue du Château - 01390 CIVRIEUX
- ✓ L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, agissant sur délégation de la rectrice d'académie ;
- ✓ La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Ain ;

**Convient** ce qui suit :

### **OBJET DE LA CONVENTION**

- Article 1 : La présente convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du « Plan mercredi ».

Cette charte qualité « Plan mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, notamment des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

- Article 2 : Engagements de la commune de CIVRIEUX

La commune de CIVRIEUX s'engage à organiser l'accueil de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Elle renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs à l'accueil de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte :

- Nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus) – Page 15/24 ;
- Typologie des activités et des intervenants – Page 15/24 - Annexe 3 ;

- Article 3 : Engagements de l'État

Les services de l'État s'engagent à :

- Assister la commune dans l'organisation de son accueil de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site [plan.mercredi.education.gouv.fr](http://plan.mercredi.education.gouv.fr) ;
- Rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation de l'accueil concerné.
- Faire connaître au niveau national l'engagement de la commune de CIVRIEUX dans la démarche qualité du « Plan mercredi ».

- Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la convention du projet éducatif territorial, soit de la rentrée scolaire 2021 à la fin août 2024.

- Article 5 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant.



Gérard PORRETTI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Porretti", written over a faint circular stamp.

Maire de la commune de CIVRIEUX

Madame Marilynne REMER

Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale,

Madame Christine ROUS

Directrice de la caisse d'allocations familiales

LOÏC FREMAUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Loïc Fremaux", written over a faint circular stamp.

Directeur de l'Accueil loisirs périscolaire de la commune de CIVRIEUX

## **INFORMATIONS RELATIVES À L'ACCUEIL LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

### **Accueil de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) signataire de la convention Plan mercredi :**

- Commune de CIVRIEUX ;

Nombre de places ouvertes dans le cadre de la convention « Plan mercredi » :

- Enfants de moins de 6 ans : 28 enfants ;
- Enfants de 6 ans et plus : 54 enfants.

#### **▪ Activités**

Activités artistiques :

- ⇒ Base du dessin (mise en page, profondeur, ombre...) ;
- ⇒ Arts plastiques (thème calendaire) ;
- ⇒ Théâtre ;
- ⇒ Musique ;
- ⇒ Activités de bibliothèque.

Activités civiques :

- ⇒ Jeux de société.

Activités écocitoyennes :

- ⇒ Jardinage.

Activités physiques et sportives :

- ⇒ Gymnastique artistique ;
- ⇒ Sports olympiques ;
- ⇒ Jeux d'animation ;

#### **▪ Intervenants (en plus des animateurs)**

Intervenants associatifs rémunérés

- ⇒ Muriel PIPAZ – Association LEZ'ARTS À THÈMES ;
- ⇒ Lydie CLERC - Association CIEL D'ENCRE ;
- ⇒ Yves PERRIN – Association ANAGATH ;

Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)

- ⇒ Carine BONY – Microentreprise.
- ⇒ Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.).

## ANNEXE 3 - LISTE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU « PLAN MERCREDI »

Sont concernés, les enfants d'un âge ≤ 11 ans scolarisés de la commune (y compris ceux instruits à domicile). L'effectif pourrait être complété par des enfants de l'ITEP « Les Moineaux », voire par des jeunes de communes circonvoisines pour lesquels il est établi une grille tarifaire particulière.

L'ACCUEIL (garderie du matin)		
Le prix forfaitaire est de 2,00 € pour une amplitude allant de 7 h 30 à 8 h 30. Pas de surcoût en cas de non réservation. Absence non facturée. Les parents peuvent déposer leur enfant à tout moment. Les groupes constitués tiennent compte de l'âge des enfants et sont organisés le jour même.		
Horaire	Activité - Description	Encadrant - Qualité
7 h 30 à 8 h 30	<b>Activités d'animation.</b> Football, jeux de société, jeux de lancer...	Agent communal.
	<b>Activités calmes :</b> dessin, coloriage, jeux de société...	Agent communal.

LES ACTIVITÉS DE LA MATINÉE		
Deux séances d'activités (de 8 h 30 à 10 h 00 et de 10 h 30 à 12 h 00) partagées par une pause de 30 min. Cependant, l'enfant peut ne participer qu'à une seule des 2 séances. L'inscription, pour l'année scolaire, est de 75,00 € et donne l'accès chaque matin à 2 activités différentes. Deux horaires d'entrée sont donc possibles : à 8 h 20 et à 10 h 20. Quitter une séance en cours n'est pas possible ; L'enfant peut ne pas participer aux activités de l'après-midi.		
Pour les élèves des classes élémentaires		
Les activités proposées (3/7 de la séance n° 1 et 2/6 de la séance n° 2) sont données sur le portail des familles 15 jours auparavant. L'enfant peut choisir le jour même.		
Horaire	Activité - Description des activités	Encadrant - Qualité
n° 1 8 h 30 à 10 h 00	<b>Dessin</b> (activité suivie choisie pour un trimestre). Cours de dessin pour apprendre à dessiner ce qui entoure. Les ateliers apprennent à regarder l'environnement pour le reproduire au crayon de papier, donnent des astuces pour comprendre comment dessiner et proposent des entraînements avec des compositions mises en scène (salle) ou en extérieur.	Muriel PIPAZ – Externe. Association LEZ'ARTS À THÈMES
	<b>Trois activités proposées sur les 7 suivantes</b> (activité choisie par l'enfant le jour même).	
	⇒ <b>Arts plastiques</b> (thème calendaire).	Agent communal.
	⇒ <b>Jeux de société.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Cuisine :</b> Confection d'un plat froid.	Agent communal.
	⇒ <b>Activités en bibliothèque.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Sports olympiques.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Jardinage.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Jeux d'animation :</b> Gendarmes et voleurs, loup garou, times up, jeux de lancer...	Agent communal.
n° 2 10 h 30 à 12 h 00	<b>Théâtre</b> (activité suivie). Le choix peut se faire : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour 1 trimestre - Interprétation d'un petit spectacle d'improvisation ;</li> <li>▪ Pour une année - Option réservée aux élèves de CM1 et CM2, avec en finalité l'interprétation d'une saynète devant un public ;</li> </ul> Pour acquérir quelques techniques afin de trouver le plaisir de jouer, effacer la peur de se tromper et aller plus loin dans le jeu et se « dépasser ».	Lydie CLERC – Externe Association Ciel d'Encre
	<b>Musique</b> (activité suivie). Construction d'une représentation (percussion, chants...).	Yves PERRIN – Externe Association ANAGATH



	<b>Gymnastique artistique</b> (activité suivie). Préparation d'une exhibition de groupes présentée en fin de trimestre.	Carine BONY – Externe Microentreprise
	<b>Deux activités proposées sur les 6 suivantes</b> (activité choisie par l'enfant le jour même).	
	⇒ <b>Arts plastiques</b> (thème calendaire).	Agent communal.
	⇒ <b>Jeux de société.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Activités en bibliothèque.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Sports olympiques.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Jardinage.</b>	Agent communal.
	⇒ <b>Jeux d'animation</b> : Gendarmes et voleurs, loup garou, times up, jeux de lancers...	Agent communal.

### Élèves des classes maternelles

L'enfant choisit le jour même.

Séances	Activité - Description	Encadrant - Qualité
n° 1 et 2	<b>Arts plastiques.</b>	Marie-Laure PLUMEZ – ATSEM
	<b>Jeux d'éveil.</b>	Marie-Laure PLUMEZ – ATSEM ou Céline BRABANT - Agent
	<b>Activités motrices.</b>	Céline BRABANT – Agente communale.

### PAUSE MÉRIDIANNE

L'enfant peut déjeuner à la maison ou à la cantine pendant la pause méridienne (12 à 13 h 30).  
Quoi qu'il en soit, il ne peut bénéficier de cette plage sans avoir participé aux activités du matin et/ou de l'après-midi.

Horaire	Activité - Description	Encadrant - Qualité
12 à 13 h 30	<b>Repas.</b>	Agents communaux
	<b>Jeux libres.</b>	Agents communaux.

### LES ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI

L'enfant peut ne pas participer aux activités du matin et ne pas être présent chaque semaine.  
L'inscription est à l'année pour un forfait de 180,00 €.  
Le besoin de sieste des plus petits est pris en compte.  
Des cycles à thème sont mis en place et des activités sont proposées afin que l'enfant ait un choix en fonction de ses envies.  
Les activités peuvent se dérouler hors de l'école, dans les espaces communaux, voire à « l'extérieur » sur des zones d'exploitation agricole, en forêt, chez des artisans.... Pour cette raison, les parents ne peuvent reprendre leur enfant en cours de séance, donc pas avant 16 h 45.  
L'affectation à une activité tient compte de l'appétence et de l'âge de l'enfant.

#### Des activités « classiques ».

Horaires	Activité – Description des activités	Encadrant – Qualité
13 h 30 à 16 h 45	<b>Jeux de groupes.</b>	Agent communal.
	<b>Arts plastiques</b> qui favorisent des créations à partir de matières premières naturelles (feuilles, bois sec, fleurs sauvages...).	Agent communal.
	<b>Jardinage.</b>	Agent communal.
	<b>Confection du goûter.</b>	Agent communal.
	<b>Balades et randonnées.</b>	Agent communal.

#### Des activités permettant la valorisation du territoire.

13 h 30 à 16 h 45	Découverte « in, situ » des activités des artisans locaux (boulangers, agriculteurs, éleveurs, producteurs locaux...), des lieux (étangs, monuments historiques...), de la flore et de la faune de la Dombes.	Agents communaux. Intervenant ponctuel. Bénévoles encadrants.
-------------------------	---	---

## LES TEMPS D'ACTIVITES DU SOIR ET LE DÉSACCUEIL

Le coût est de 1,35 € pour toute demi-heure commencée, de 16 h 45 à 18 h 15. La plage 18 h15 à 18 h 30 n'est pas facturée.

Pas de surcoût en cas de non réservation.

Les parents peuvent reprendre leur enfant à tout moment.

**Les groupes sont constitués le jour même en tenant compte de l'âge des enfants.**

Horaire	Activité - Description	Encadrant - Qualité
16 h 45 à 18 h 30	<b>Activités d'animation.</b> Football, jeux de société, jeux de lancers...	Agent communal.
	<b>Jeux libres ou temps de repos.</b>	Agent communal.

## ANNEXE A - SYNOPTIQUE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

	7 h 30 8 h 30	8 h 30 - 12 h 00			12 h 00 - 14 h 00		14 h 00 - 16 h 30		16 h 30 16 h 45	16 h 45 17 h 15	17 h 15 17 h 45	17 h 45 18 h 15	18 h 15 18 h 30
Lundi	Garderie	Ecole			Cantine	APC	Ecole	Goûter	TAP Optionnels		Garderie	Garderie	Garderie
					Cantine				Garderie	Garderie			
Mardi	Garderie	Ecole			Cantine	APC	Ecole	Goûter	TAP Optionnels		Garderie	Garderie	Garderie
					Cantine			Goûter	Garderie	Garderie			
								Goûter + Aide aux Devoirs					
Mercredi	MERCREDI PERISCOLAIRE / PLAN MERCREDI												Garderie non facturée
	Garderie	1 h 30	Pause 1/2 h	1 h 30	Cantine	3 h 15 (compris goûter)			Garderie	Garderie	Garderie		
Jeudi	Garderie	Ecole			Cantine	APC	Ecole	Goûter	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
					Cantine			Goûter + Aide aux Devoirs					
Vendredi	Garderie	Ecole			Cantine	APC	Ecole	Goûter	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
					Cantine			Goûter + Aide aux Devoirs					



Compris dans le forfait périscolaire

Plage facturée comme une heure de garderie (les enfants peuvent être repris dès 17 h 30)

**APC : Activités Pédagogiques Complémentaires**

**AD : Aides aux Devoirs**



Plage réservée aux enfants mangeant à la maison et faisant la sieste (retour à 13 h 30)

Les garderies de la pause méridienne des lundis, mardis, jeudis et vendredis ne sont pas déclarées à la DDCS 01.

### L'ACCUEIL (garderie du matin)

Le prix forfaitaire est de 2,00 € pour une amplitude allant de 7 h 30 à 8 h 30. Pas de surcoût en cas de non réservation. Absence non facturée.

Les parents peuvent déposer leur enfant à tout moment.

Les groupes constitués tiennent compte de l'âge des enfants et sont organisés le jour même.

Jour	Activité - Description	Encadrant - Qualité
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	<b>Activités d'animation</b> Football, jeux de société, jeux de lancers...	Agent communal.
	<b>Activités calmes</b> : dessin, coloriage, jeux de société...	Agent communal.

### LE GOÛTER

Ce temps (16 h 30 à 16 h 45), pris en charge par des agents communaux, entre dans le coût du forfait périscolaire de 27,00 €. Il se déroule dans la cour ou dans la classe. C'est un moment de désaccueil pour les enfants qui ne participent pas aux activités périscolaires.

### L'AIDE AUX DEVOIRS

Cette activité est prise en charge par les professeurs des écoles dès la sortie de classe de l'enfant (16 h 30) qui prend son goûter au moment où il le veut, pendant l'aide aux devoirs.

Le module se termine à 17 h 30, mais l'enfant peut rester jusqu'à 17 h 45.

Le coût de l'aide aux devoirs est de 2,70 € avec une inscription d'au moins de 72 heures à l'avance. Absence non facturée.

La capacité d'accueil est de 12 enfants par séance. Les groupes sont établis par les professeurs des écoles (CE1/CM1 ; CE2/CM2 ; CP et CE1/CM1 qui auraient une activité spécifique le mardi).

Les enfants non retenus ont la possibilité de travailler en étude surveillée.

#### Élèves des classes élémentaires

Jour	Capacité d'accueil	Professeur des écoles
Mardi et jeudi	12	Elodie SAHUT ;
Vendredi	12	Fabrice MALYCHA ;

### LES TEMPS D'ACTIVITES DU SOIR ET LE DÉSACCUEIL

Le coût est de 1,35 € pour toute demi-heure commencée, de 16 h 45 à 18 h 15. La plage 18 h 15 à 18 h 30 est incluse dans le forfait « périscolaire ».

Pas de surcoût en cas de non réservation.

Les parents peuvent reprendre leur enfant à tout moment.

**Les groupes sont constitués le jour même en tenant compte de l'âge des enfants.**

Jour	Activité - Description	Encadrant - Qualité
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	<b>Étude surveillée</b> L'enfant peut quitter à tout moment l'étude surveillée pour partir avec ses parents ou pour rejoindre une autre activité. Inscription 72 h à l'avance. Absence non facturée.	Agent communal.
	<b>Dessin libre</b>	Agent communal.
	<b>Activités d'animation</b> Football, jeux de société, jeux de lancer...	Agent communal.
	<b>Jeux libres</b>	Agent communal.
	<b>Jardinage</b> (sur quelques séances pour des enfants disposant d'au moins 1 heure).	Agent communal.

**LES TEMPS ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SPÉCIFIQUES DITS « OPTIONNELS »**

**Élèves des classes élémentaires**

L'inscription se fait à l'activité pour un trimestre, le lundi et/ou le mardi.

Un enfant ne peut quitter une séance en cours.

Pour un module sur un trimestre : 25,00 € - Horaire de 16 h 45 (après le goûter) à 17 h 45 ;

<b>Jour</b>	<b>Activité – Description</b>	<b>Encadrant – Qualité</b>
Lundi	<b>Danse.</b> ½ h en groupe – ½ h en sous-groupe.	Sabah DIELZAR - Externe Microentreprise
	<b>Échecs.</b> Découverte – Initiation – Voire approfondissement.	Julien DUBREUIL – Externe Association Échec club de Corbas
	<b>Escrime.</b> Découverte – Initiation – Voire approfondissement.	Carlos BRAVOS – Externe ; Association Clair'escrime
Mardi	<b>Chant – Chorale.</b>	Olivia BADIER – Externe Microentreprise
	<b>Sports collectifs</b> à partir du CE1). Football, basket, hand-ball (3 à 4 séances pour chaque discipline – 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> technique, 3 <sup>ème</sup> tournoi et compétition).	Boris DUFOUR – Externe Microentreprise
	<b>Gymnastique sportive.</b> Découverte – Initiation – Voire approfondissement.	Carine BONY – Externe Microentreprise
	<b>Atelier lecture</b> (réservé aux CE2, CM1 et CM2). Lire – Discuter des lectures (romans, nouvelles proposés par l'encadrant, par les enfants ou par les familles).	Olivier CLERC – Externe Association Ciel d'Encre

**Élèves des classes maternelles**

Pour un module sur un trimestre : 25,00 € - Horaire de 16 h 45 (après le goûter) – 17 h 45 ;

Un enfant ne peut quitter une séance en cours.

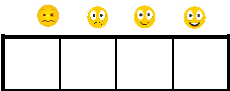



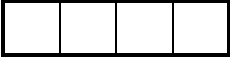
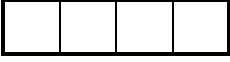
Les activités sont attribuées pour un trimestre complet, mais afin de prendre en compte la fatigue de l'enfant, celui-ci ne peut participer qu'à un seul TAP, soit le lundi, soit le mardi.

<b>Jour</b>	<b>Activité - Description</b>	<b>Encadrant – Qualité</b>
Lundi	<b>Arts plastiques</b>	Marie-Laure PLUMEZ – ATSEM
Mardi	<b>Jeux d'éveil</b>	Marie-Laure PLUMEZ – ATSEM ou Céline BRABANT – Agente communale
	<b>Activités motrices</b>	Céline BRABANT – Agente communale

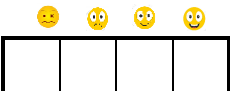
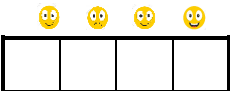
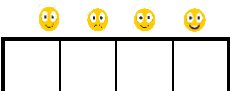
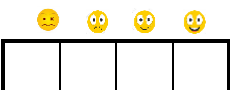
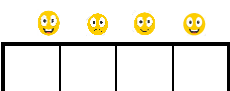
**ÉTAPE 1 - ÉVALUATION DES FAMILLES (PARENTS ET ENFANT) POUR LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PRATIQUÉES DURANT LE TRIMESTRE**



(1) Non satisfait – (2) Peu satisfait – (3) Satisfait – (4) Très satisfait

Activités pratiquées	Indice de satisfaction	Remarques
.....		..... ..... .....
.....		..... ..... .....
.....		..... ..... .....
.....		..... ..... .....
.....		..... ..... .....
.....		..... ..... .....

**RESSENTI DES ENFANTS SUR LES AUTRES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES**

Activités pratiquées	Indice de satisfaction	Remarques
<b>Garderie du matin</b>		..... ..... .....
<b>Garderie du soir</b>		..... ..... .....
<b>Méridienne - Cantine</b>		..... ..... .....
<b>Méridienne - Cours</b>		..... ..... .....
<b>Temps scolaire dont récréations</b>		..... ..... .....

## ÉTAPE 2 - ÉVALUATION DES ENCADRANTS POUR LEUR ACTIVITÉ

Nom de l'encadrant : .....		Association <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur <input type="checkbox"/> Agent communal <input type="checkbox"/>
<b>Activité concernée</b>	<b>Remarques</b>	
..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....	













Cette évaluation porte sur le contenu de l'activité, son adéquation avec les attentes des enfants, les objectifs visés, le temps imparti... mais également sur les conditions de son déroulement (salle à disposition, horaires...). Il est attendu des propositions d'amélioration.

## ÉTAPE 3 - ÉVALUATION DE CHAQUE ACTIVITÉ

À son terme (trimestriel ou annuel selon les cas), chaque activité est évaluée au regard :

- De l'intérêt suscité (taux de pression à l'inscription, changement en cours, turn-over sur le cycle d'une activité) ;
- Du bilan qualitatif exprimé par les familles et les enfants ;
- Des remarques des familles, de leurs enfants et des encadrants.

**Responsable de l'évaluation :** Loïc FREMAUX.

<b>ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE :</b> .....									
<b>Nombre d'enfants participants :</b> .....	<b>ENCADRANT</b>								
<b>Changements en cours de cycle de l'activité :</b> .....	<b>Nom :</b> .....								
<b>BILAN DES FAMILLES</b>	Association <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur <input type="checkbox"/> Agent communal <input type="checkbox"/>								
<b>Nombre de remarques exprimées :</b> .....	<b>Remarques :</b> .....								
<b>Niveau de satisfaction (cocher sous l'émoticône) :</b>									
<table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;"> 1</td> <td style="text-align: center;"> 2</td> <td style="text-align: center;"> 3</td> <td style="text-align: center;"> 4</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </table>		 1	 2	 3	 4				
 1		 2	 3	 4					
(1) Non satisfait – (2) Peu satisfait – (3) Satisfait – (4) Très satisfait									
<b>Remarques :</b>	..... ..... .....								
<b>Marges de progrès :</b>	..... ..... .....								

## ÉTAPE 4 - ÉVALUATION DU PEDT DANS SA GLOBALITÉ

La synthèse de ces fiches permettra d'établir une évaluation par les acteurs du périscolaire qui sera présentée au comité de pilotage. Notamment, seront précisés, pour chaque activité, les points forts et les points faibles, l'abandon éventuel, la reconduction, des solutions de remédiations...

Au vu de cette présentation le comité de pilotage évaluera globalement le PEDT en utilisant la grille suivante :

SYNTHÈSE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE (cocher selon l'émoticône)				
<b>Optimisation des ressources locales :</b>				
Les infrastructures .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les personnes .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres ressources mobilisables : .....				
.....				
.....				

SYNTHÈSE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE				
<b>Respect des priorités éducatives :</b>				
Sur l'ouverture à la culture et au patrimoine local .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur l'éducation à la citoyenneté.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur la découverte d'activités physiques et sportives.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur l'accès aux activités artistiques .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur l'accès aux activités scientifiques .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sur la sensibilisation aux problématiques de développement durable .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Degré d'incidence sur les apprentissages scolaires :</b>				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				
Commentaires : .....				
.....				
.....				
<b>Prise en compte de la diversité des publics :</b>				
Selon le niveau (classes maternelles, classes élémentaire) .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Selon le handicap porté .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Selon les besoins éducatifs particuliers .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Selon l'accessibilité financière .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marges de progrès : .....				
.....				
.....				



**Prise en compte des exigences de qualité :**

Richesse du périscolaire (diversité, adéquation avec les attendus et besoins)....

--	--	--	--

Qualité éducative .....

--	--	--	--

Complémentarité avec les temps scolaires .....

--	--	--	--

Respect du taux d'encadrement .....

--	--	--	--

Communication avec les familles.....

--	--	--	--

Marges de progrès : .....

.....

.....

.....